

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**PESSAC - ZAC du Centre Ville - Modalités techniques et financières du
dévoisement des réseaux de France Télécom sur l'îlot 8 - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0048 du 17 janvier 2003, le Conseil de communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la ZAC « Centre Ville » de Pessac, et a confié son aménagement à l'OPAC Aquitanis par convention publique d'aménagement.

Cette opération répond à 5 objectifs majeurs :

- apporter à la commune de Pessac un centre ville structuré, à l'échelle de sa taille et de ses besoins ;
- développer un programme de construction permettant d'accueillir de nouvelles populations, de soutenir et développer l'offre de commerces et de services ;
- accueillir en appui du centre ville le pôle intermodal structurant l'ouest de l'agglomération entre le tramway, le chemin de fer et le réseau bus ;
- requalifier l'espace public pour une meilleure cohérence urbaine du site, faciliter les modes de déplacements doux ;
- restructurer et renforcer les équipements publics existants.

Dans le cadre de l'élaboration de cette ZAC, une enquête publique portant sur le déclassement de voies publiques a été menée. Cette enquête publique, ordonnée par arrêté du 2 mai 2002, s'est conclue par un avis favorable du Commissaire enquêteur le 5 août 2002. Cet avis portait notamment sur l'utilité publique du déclassement de 385m² de la rue Adrien Ducourt située dans l'îlot 8 de la ZAC. Ce déclassement partiel permet en effet l'implantation, sur l'emprise et de part et d'autre de cette voie, d'un lycée privé venant compléter l'offre d'enseignement du collège privé existant. Ce déclassement a été arrêté le 7 novembre 2007. La création d'une voie nouvelle permettant de mailler l'ensemble de l'îlot 8 et d'accueillir les circulations motorisées et les déplacements doux de l'ancienne voie publique Adrien Ducourt a été inscrite au programme des équipements publics d'intérêt général de la ZAC dès création de celle-ci.

Le permis de construire du lycée privé a été déposé en mairie le 25 octobre 2007. Les travaux de construction devraient s'engager à compter de début janvier 2009.

Il est donc nécessaire de procéder, avant le démarrage des travaux du lycée, au dévoiement de l'ensemble des réseaux situés sous la rue Adrien Ducourt, notamment via la future voie nouvelle de l'îlot 8. Devront être déplacés par chacun des propriétaires ou concessionnaires de ces réseaux : les réseaux d'assainissement, d'eau potable, de gaz, d'électricité et de télécommunication. L'ordonnancement et la coordination de ces dévoiements seront assurés par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le juge administratif considère que les bénéficiaires d'autorisation d'occupation du domaine public doivent supporter sans indemnité les frais de déplacement des installations d'aménagement en vertu de cette autorisation lorsque ce déplacement est la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé et que ces travaux constituent une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine. Dans la mesure où ces conditions ne sont pas remplies en l'espèce, c'est à la Communauté urbaine qu'il incombe de financer le coût de déplacement de l'ensemble de ces réseaux.

C'est pourquoi le financement des différents dévoiements par la Communauté urbaine avait été prévu dans le dossier de création/réalisation de la ZAC de Pessac Centre Ville approuvé par délibération n°2003/0048 du 17 janvier 2003.

La présente délibération a pour objet de définir les modalités techniques et financières de dévoiement des réseaux de télécommunication situés dans l'emprise de l'îlot 8 de la ZAC du Centre Ville de Pessac : France Télécom assumera, en liaison étroite avec la Communauté urbaine de Bordeaux, la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil et de câblage nécessaires au dévoiement de ses propres réseaux par la future voie nouvelle, la Communauté urbaine prenant à son entière charge financière le coût de ces travaux aujourd'hui estimés à 232 524,18 € HT.

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

AUTORISER :

Monsieur le Président à signer la convention relative aux dévoiements des réseaux de télécommunication de la ZAC centre Ville de Pessac, ainsi que le devis estimatif réalisé par France Télécom en date du 8 avril 2008.

Ce financement sera à prévoir au titre de l'année 2008, pour un montant de 232 524.18 € HT, à imputer en dépenses au chapitre 23, fonction 8220, compte 2315, CRB D710 programme HB 18 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparenté et le groupe des élus Verts s'abstiennent.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2008

Christine BOST